Mis en ligne le 5 décembre 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20231201-9-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 01-12-2023
Publication le : 01-12-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 23 novembre 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 17 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Sébastien MAGNIER, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Julie LADRET, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Madame Pascale LUBIN donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Madame Dolores ADAMSKI, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Eric GLENAT donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET et Monsieur Cédric AUGIER.

Monsieur Jean-Charles BANCHERI est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-4.1-176

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique que compte-tenu de la situation de deux agents reconnus inaptes définitivement à l'exercice de l'ensemble des fonctions correspondant à leur grade du fait de leur état de santé, la collectivité va s'engager dans des Périodes Préparatoires de Reclassement (PPR).

Dans l'attente de la clarification de la situation de ces agents, il convient de créer deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet afin d'assurer leurs missions et les remplacer d'ores-et-déjà de manière pérenne sur leur emploi.

Service	Emplois créés	Grade
Entretien	2 postes à temps complet	Adjoint technique territorial
		Adjoint technique principal de 1ère classe
		Adjoint technique principal de 2ème classe

Les postes d'origine seront supprimés au terme de la PPR.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20231201-9-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 01-12-2023
Publication le : 01-12-2023

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la création des emplois détaillés ci-dessus,
- **Indique** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 28 novembre 2023
Le Maire

